

Fête-Dieu

St-Germain

22 mai 2008



Directives pour les dames voulant prendre part à la cérémonie de la Fête-Dieu

Depuis l'année 2003, la porte a été ouverte à une participation féminine lors de la cérémonie de la Fête-Dieu. Cette année, il en sera de même. Toutefois, dans un intérêt culturel et traditionnel, nous désirerions que les villageoises prenant part à la procession suivent quelques règles vestimentaires pour que cette parade représente au mieux nos traditions et costumes villageois.

Le comité désirerait que les différents costumes ci-dessous soient représentés.

1^{er} costume

- Cotën avec mandzon
- Tablier noir (brodé) – Foulard à franges, assorti
- Bas noirs ou fumés; chaussures noires
- Avec le port ou sans port du chapeau

2^e costume

- Cotën avec mandzon
- Tablier de couleur (brodé) – Foulard à franges, assorti
- Bas noirs ou fumés; chaussures noires
- Avec le port ou sans port du chapeau

3^e costume

- Cotën avec caraco
- Blouse blanche
- Tablier de couleur (brodé) – Foulard sans franges, assorti
- Bas noirs ou fumés; chaussures noires
- Sans chapeau



Un petit sac ou une bourse seront tolérés pour toutes ces tenues pour autant qu'il ne soit pas porté en bandoulière.

Toutes les villageoises portant le costume traditionnel sont cordialement invitées à prendre part à la messe et à la procession au sein de la parade de la Fête-Dieu.

Le Commandant
Julien Reynard